

POLITIQUE D'ACCESSIBILITE

HYSES Version en vigueur Janvier 2026

Politique d'accessibilité et conditions d'accès

Engagement envers l'accessibilité

Notre organisme de formation, HYSES, s'engage à assurer l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap. Cette politique s'inscrit dans le respect des dispositions de la loi du 11 février 2005.

Nomination d'une Référente Handicap

Une Référente Handicap a été désigné au sein de notre organisme. Cette personne est activement engagée dans un processus de formation continue pour acquérir les compétences nécessaires à la réalisation de sa mission. La Référente Handicap collabore avec divers partenaires tels que l'AGEFIPH, la Région, la MDPH, et des associations spécialisées pour garantir un accompagnement efficace.

Accessibilité Physique

Nos locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

Politique d'accessibilité et conditions d'accès

Formation en présentiel

Les sessions de formation en présentiel se déroulent dans nos locaux conformes aux normes PMR (Personnes à Mobilité Réduite).

Prise en compte des besoins individuels

Nous reconnaissons la diversité des besoins des personnes en situation de handicap et nous nous engageons à apporter des moyens de compensation appropriés. Cela peut inclure la fourniture de matériel spécifique, un accompagnement humain, des supports adaptés, des ajustements de temps et des évaluations personnalisées.

Orientation des apprenants

Dans le cadre de notre engagement envers l'inclusion, nous orientons les apprenants vers des organismes spécialisés capables d'accompagner leur parcours en fonction de leurs besoins spécifiques.

Politique d'accessibilité et conditions d'accès

Contact du référent

Madame Nolwenn Antresangle
Adresse mail : contact.hyses@gmail.com

Cette politique sera régulièrement réévaluée et mise à jour pour refléter les évolutions législatives, technologiques et les meilleures pratiques en matière d'accessibilité. Notre objectif est de créer un environnement de formation inclusif pour tous.

Date de publication : 20 mars 2024

Dernière mise à jour : 18 janvier 2026

HYSES
Jean-Marie EMMA

Conditions d'accès pour la PSH

Chaque formation est accessible aux personnes en situation de handicap après étude des adaptations des modalités ou de la réorientation à proposer.

Les délais d'accès à nos formations sont établis selon le calendrier de formation. Notre référente handicap reste à votre écoute en amont de ces échéances, pour évaluer ensemble l'adaptabilité du parcours de formation à votre handicap.

Processus de conditions d'accès des personnes en situation de handicap dès l'inscription

- Questionnaire de d'analyse des besoins et des attentes à remplir au plus tard à l'entrée en formation. Dans ce questionnaire, nous posons la question : avez-vous des besoins d'aménagements spécifiques pour réaliser cette formation (handicap) ? ;
- Entretien avec le référent handicap qui facilite l'accès à la formation. Il s'appuie sur une grille d'évaluation des besoins des apprenants en situation de handicap.

N.B. : nous nous appuyons sur la personne qui développe bien souvent ses propres solutions de compensation ;

Conditions d'accès pour la PSH

- ◆ Si besoin, mise en relation avec les organismes susceptibles d'accompagner les personnes en situation de handicap : Agefiph, Cap Emploi, MDPH pour :
 - Connaitre les aides matérielles ou d'aides financières destinées à compenser les conséquences du handicap
 - Accompagner à la mise en œuvre des aménagements particuliers et compensations nécessaires : matériel, humain, support, temps, évaluations...
- ◆ Lorsque le handicap est non déclaré en amont de la formation : le référent handicap pourra faire le point avec les équipes pédagogiques car il est détenteur d'une liste comportant les différents types de handicap par catégorie et référence les techniques de compensation adéquates.

Registre accessibilité pour les personnes à mobilité réduite

Fiche informative de synthèse

Présentation de l'établissement :

Nom de l'établissement : HYSES

Type de l'établissement : Organisme de formation

Catégorie de l'établissement : Code du travail

Adresse : 2bis rue Alfred Nobel 77420 Champs-sur-Marne

Mail : contact.hyses@gmail.com

Prestations proposées par l'établissement

Conseil en ingénierie du BTP

Conseil en prévention des risques professionnels

Formation continue en prévention des risques professionnels

Information sur l'accessibilité des prestations

Il s'agit ici d'indiquer si toutes les prestations sont accessibles.

- ♦ Formation des apprenants : accessible
- ♦ Administration : accessible



Registre accessibilité pour les personnes à mobilité réduite

Information sur les équipements et mesures facilitant l'accessibilité au PMR

Équipements et/ou mesures :

Stationnement	Oui	2 Stationnements PMR sur le parking de la MEI
Ascenseurs	Oui	Accessible depuis le Rez de chaussée
Sanitaire PMR	Oui	A chaque niveau
Salle adaptée (écran, micro, ect...)	Oui	Oui salles de formation au RDC

Salle de formation

Visiter le site internet de la Maison de l'Entreprise Innovante <https://la-mei.fr/nos-services/>

Registre accessibilité pour les personnes à mobilité réduite

Ce rendre à l'organisme de formation

Gare du Nord : RER B ou D jusqu'à l'arrêt "Châtelet", ou métro ligne 4 jusqu'à l'arrêt "Les Halles". Puis RER A en direction de Marne la Vallée, jusqu'à l'arrêt "Noisy-Champs".



Gare de l'Est : Métro ligne 4 jusqu'à l'arrêt "Les Halles". Puis RER A en direction de Marne-la-Vallée, jusqu'à l'arrêt "Noisy-Champs".

Gare Montparnasse : Métro ligne 4 jusqu'à l'arrêt "Les Halles". Puis RER A en direction de Marne-la-Vallée, jusqu'à l'arrêt "Noisy-Champs".

Gare Saint Lazare : Métro ligne 14 jusqu'à l'arrêt "Châtelet", ou métro ligne 3 jusqu'à l'arrêt "Havre-Caumartin". Puis RER A en direction de Marne-la-Vallée, jusqu'à l'arrêt "Noisy-Champs".

Prendre le RER A direction Paris (St Germain ou Poissy ou Cergy), puis descendre à la gare de "Noisy-Champs".

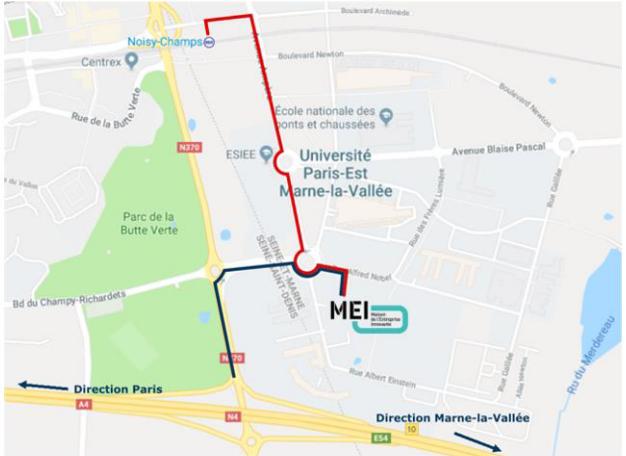
Une fois arrivé(e) à la gare de Noisy-Champs :

⚠️ **A pied :** Prendre la sortie "boulevard Newton". Au rond-point, prendre à droite sur "avenue Ampère" et longer l'école ESIEE jusqu'au 2^{ème} rond-point. Puis prendre à gauche "rue Alfred Nobel" et la première à droite au 2 bis rue Alfred Nobel.

🚌 **En bus :** Bus Ligne 213 et descendre à l'arrêt Espace Descartes.

Registre accessibilité pour les personnes à mobilité réduite

Localisation



En voiture :

Au départ de Paris : A4 direction Metz/Nancy. Sortir à Champs sur Marne/Cité Descartes, sortie n°10. Au rond-point prendre à gauche au-dessus de l'A4. Au second rond-point prendre à droite. Au troisième rond-point, prendre 2^{ème} à droite. Entrée MEI 1^{ère} à droite, 2^{ème} parking.

Depuis l'Est par l'A4 : A4 direction Paris. Sortir à Champs-sur-Marne/Cité Descartes, sortie n°10. Rester sur la droite pour éviter le 1^{er} rond-point. Au second rond-point prendre la 2^{ème} à droite. Entrée MEI 1^{ère} à droite, 2^{ème} parking.

Registre accessibilité pour les personnes à mobilité réduite

Procédure aménagement d'une salle de formation en cas d'accueil d'une personne en fauteuil roulant

L'accueil d'une personne en fauteuil roulant ne nécessite pas de réaménager la salle.

Formation du personnel

Ce sont les sensibilisations menées auprès des salariés en ce qui concerne l'accessibilité des personnes en situation de handicap

04/04/2024

Accueil du public en
situation de handicap

Animatrice :
Aurélia
MAXIMIN

Jean-Marie
EMMA

Fiche accessibilité pour les personnes en situation de handicap

HANDICAP MOTEUR : Accessibilité Physique

- Les locaux de formation sont conformes aux normes PMR (Personnes à Mobilité Réduite).
 - Les salles de formation sont aménageables pour recevoir les personnes en fauteuil roulant.

HANDICAP MOTEUR : Supports de formation

Les supports de cours sont disponibles en formats électroniques pour une utilisation facilitée par des logiciels de lecture d'écran.

HANDICAP PSYCHIQUE :

Aménagement du temps

- Des pauses régulières sont intégrées dans la formation pour permettre aux apprenants de gérer leur niveau de stress.

Fiche accessibilité pour les personnes en situation de handicap

HANDICAP PSYCHIQUE : Soutien individuel

- Un accompagnement individualisé est proposé pour les personnes nécessitant un soutien psychologique.

DYSLEXIE : Supports de formation

- Les supports de cours sont rédigés dans une police de caractères facile à lire.
- Les documents sont disponibles dans des formats adaptés, des versions électroniques avec des fonctionnalités d'agrandissement du texte.

DYSLEXIE : Temps supplémentaire

- Des dispositions sont prises pour accorder du temps supplémentaire lors des évaluations pour les personnes dyslexiques.

MALVOYANCE : Support de formation

- Les supports de cours sont disponibles dans des formats accessibles aux personnes malvoyantes, avec des caractères agrandis.

Fiche accessibilité pour les personnes en situation de handicap

DALTONISME : SUPPORT DE FORMATION

- Les supports visuels de formation prennent en compte les besoins des personnes atteintes de daltonisme en utilisant des combinaisons de couleurs adaptées.

Modalité d'adaptation

Ces modalités d'accessibilité sont présentées à titre indicatif. Elles pourront être ajustées aux besoins spécifiques des apprenants après un entretien individuel avec la Référente Handicap. Notre objectif est de garantir une expérience d'apprentissage inclusive et adaptée à chacun.

Document d'aide à l'accueil des personnes en situation de handicap

Bien accueillir les personnes handicapées

I. Accueillir les personnes handicapées

Voici quelques conseils généraux et communs à tous les types de handicap :

- Montrez-vous disponible, à l'écoute et faites preuve de patience.
- Ne dévisagez pas la personne, soyez naturel.
- Considérez la personne handicapée comme un client, un usager ou un patient ordinaire : adressez-vous à elle directement et non à son accompagnateur s'il y en a un, n'infantilisez pas et vousvoyez-la.
- Proposez, mais n'imposez jamais votre aide.

Attention : vous devez accepter dans votre établissement les chiens guides d'aveugles et les chiens d'assistance. Ne les dérangez pas en les caressant ou les distrayant : ils travaillent.

II. Accueillir des personnes avec une déficience motrice

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- Les déplacements ;
- Les obstacles dans les déplacements : marches et escaliers, les pentes ;
- La largeur des couloirs et des portes ;
- La station debout et les attentes prolongées ;
- Prendre ou saisir des objets et parfois la parole.



2) Comment les pallier ?

- Présentez-vous oralement en donnant votre fonction. Si l'environnement est bruyant, parlez bien en face de la personne.
- Informez la personne des actions que vous réalisez pour la servir. Précisez si vous vous éloignez et si vous revenez.
- S'il faut se déplacer, proposez votre bras et marchez un peu devant pour guider, en adaptant votre rythme.
- Informez la personne handicapée sur l'environnement, en décrivant précisément et méthodiquement l'organisation spatiale du lieu, ou encore de la table, d'une assiette...
- Si la personne est amenée à s'asseoir, guidez sa main sur le dossier et laissez-la s'asseoir.
- Si de la documentation est remise (menu, catalogue...), proposez d'en faire la lecture ou le résumé.
- Veillez à concevoir une documentation adaptée en gros caractères (lettres bâton, taille de police minimum 4,5 mm) ou imagee, et bien contrastée.
- Certaines personnes peuvent signer des documents. Dans ce cas, il suffit de placer la pointe du stylo à l'endroit où elles vont apposer leur signature.
- N'hésitez pas à proposer votre aide si la personne semble perdue.

IV. Accueillir des personnes avec une déficience mentale



A/ Accueillir des personnes avec une déficience intellectuelle ou cognitive

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- La communication (difficultés à s'exprimer et à comprendre) ;
- Le déchiffrement et la mémorisation des informations orales et sonores ;
- La maîtrise de la lecture, de l'écriture et du calcul ;
- Le repérage dans le temps et l'espace ;
- L'utilisation des appareils et automates.

2) Comment les pallier ?

- Assurez-vous que les espaces de circulation sont suffisamment larges et dégagés.
- Mettez, si possible, à disposition des bancs et sièges de repos.
- Informez la personne du niveau d'accessibilité de l'environnement afin qu'elle puisse juger si elle a besoin d'aide ou pas.

III. Accueillir des personnes avec une déficience sensorielle

A/ Accueillir des personnes avec une déficience auditive

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- La communication orale ;
- L'accès aux informations sonores ;
- Le manque d'informations écrites.



2) Comment les pallier ?

- Vérifiez que la personne vous regarde pour commencer à parler.
- Parlez face à la personne, distinctement, en adoptant un débit normal, sans exagérer l'articulation et sans crier.
- Privilégiez les phrases courtes et un vocabulaire simple.
- Utilisez le langage corporel pour accompagner votre discours : pointer du doigt, expressions du visage...
- Proposez de quoi écrire.
- Veillez à afficher, de manière visible, lisible et bien contrastée, les prestations proposées, et leurs prix.

B/ Accueillir des personnes avec une déficience visuelle

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- Le repérage des lieux et des entrées ;
- Les déplacements et l'identification des obstacles ;
- L'usage de l'écriture et de la lecture.



2) Comment les pallier ?

- Parlez normalement avec des phrases simples en utilisant des mots faciles à comprendre. N'infantilisez pas la personne et vousvoyez-la.
- Laissez la personne réaliser seule certaines tâches, même si cela prend du temps.
- Faites appel à l'image, à la reformulation, à la gestuelle en cas d'incompréhension.
- Utilisez des écrits en « facile à lire et à comprendre » (FALC).
- Proposez d'accompagner la personne dans son achat et de l'aider pour le règlement.

B/ Accueillir des personnes avec une déficience psychique

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- Un stress important ;
- Des réactions inadaptées au contexte ou des comportements incontrôlés ;
- La communication.

2) Comment les pallier ?

- Dialoguez dans le calme, sans appuyer le regard.
- Soyez précis dans vos propos, au besoin, répétez calmement.
- En cas de tension, ne la contredisez pas, ne faites pas de reproche et rassurez-la.

Pour en savoir plus sur la manière d'accueillir une personne handicapée :
<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Bien-accueillir-les-personnes.html>

Conçu par le DRA en partenariat avec :
APAJH, CDCE, CIPSA, CGAO, CGPM, FCQ, SYNFORCAT, UMIH, UNAPEI

Conception et réalisation : INRS-HC/SA/PSP/BL/BS/SG/SD

